

<u>Documents à compléter et à remettre IMPERATIVEMENT pour l'étude du dossier en commission</u> d'admission

dossier administratif - CERFA
certificat médical (à remettre sous pli confidentiel)- CERFA + ordonnance à jour
dernier avis d'imposition
attestations de pensions retraites ou 3 derniers relevés de compte
copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
copie de la carte nationale d'identité
lettre manuscrite de la personne concernée exprimant son souhait de rentrer en maison de retraite
(EHPAD) ou <u>certificat du médecin exprimant son incapacité de donner son consentement</u>

Ces documents sont à remettre au service Accueil et Gestion des Séjours à l'adresse suivante

Centre Département Gériatrique de L'Indre

Service Accueil et Gestion des Séjours

BP 317

36006 CHATEAUROUX CEDEX ou par mail : sejours@cdgi36.fr

Sur prise de rendez-vous : 02.54.53.77.53 ou 02.54.53.72.20

Les aides possibles :

Vous avez la possibilité de bénéficier d'aides pour la participation au règlement de vos frais de séjours.

- Aide au logement
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Ces différents dossiers peuvent être récupérés auprès du service Accueil et Gestion des Séjours sur prise de rendez-vous.

Rechercher le consentement d'une personne avant son entrée en EHPAD est une obligation légale.

Nous vous remercions de nous fournir :

- une lettre manuscrite du futur résident qui indique qu'il est d'accord pour entrer en EHPAD (<u>si la personne est dans la capacité à donner son accord</u>)

OU (en cas d'impossibilité à donner son accord)

- un certificat médical précisant que le futur résident n'est pas en capacité d'exprimer son consentement